

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Février

L'ARMÉE ET SES CHEFS

Les déplorables incidents dont les régiments en garnison à Dijon et ailleurs viennent d'être les victimes, ont causé dans la France entière la plus profonde, la plus douloureuse émotion.

Il n'y a qu'une voix pour s'élever contre les auteurs responsables de la mort de ces jeunes gens, inutilement et cruellement sacrifiés, non pas à la défense de la patrie, mais à la déraison d'une impardonnable incurie, pour ne pas dire davantage.

A la suite de l'ordre du jour unanimement adopté par la Chambre des députés, le gouvernement a pris les premières mesures réclamées par l'opinion.

Sera-t-il possible, au moyen de l'enquête qui a été ordonnée, de déterminer exactement la part des responsabilités si lourdes qui pèsent sur les médecins militaires et sur les chefs de corps, qui ont commis une impardonnable faute en portant la plus grave atteinte à ce qui était, pour les uns et pour les autres, le premier de tous leurs devoirs professionnels ?

L'indignation qui s'est emparée de la Chambre, à la lecture de la lettre, si tristement et aussi si patriotiquement éloquente, du malheureux père auquel on a tué — oui tué — son fils, cette indignation si vive et si justifiée comporte, croyons-nous, autre chose encore que des sanctions pénales et disciplinaires. Elle doit appeler et retenir l'attention des pouvoirs publics sur la situation de l'armée et sur les devoirs des chefs envers leurs soldats.

En vain invoquerait-on, en cette circonstance, des considérations plus ou moins confuses et spéculatives tirées de la discipline ou des nécessités de la défense nationale.

Il ne faut pas laisser dévier le débat.

Ni la discipline ni la défense nationale

n'exigent que l'on tue, en pleine paix, des soldats français.

La discipline n'a rien de commun avec la barbarie.

Le soldat sous les armes doit à ses chefs l'obéissance la plus complète. Sans cette obéissance, il n'y a pas d'armée; sur ce point tout le monde est d'accord; mais précisément, si l'on veut obtenir des centaines de milliers d'hommes appelés à former l'armée nationale cette obéissance si nécessaire, si indispensable, il ne faut pas la leur montrer comme quelque chose de monstrueux, révoltant la nature, la raison et l'humanité.

Dira-t-on qu'il s'agissait d'obtenir, au moyen d'un entraînement même excessif, l'accomplissement d'un effort qui peut devenir nécessaire? C'est là un raisonnement absurde.

Il y a certains efforts que, durant la guerre, des chefs capables et courageux peuvent obtenir de leurs hommes, à une heure exceptionnelle, et que l'on ne saurait imposer, à titre d'exercices et de manœuvres en temps de paix, sans nécessité, sans raison.

Faire ce que l'on vient de faire à Dijon et ailleurs est tout aussi insensé et aussi cruel que le serait un ordre commandant de charger des canons à mitraille et d'en diriger le tir sur de jeunes troupes pour les habituer au feu, sous prétexte qu'il n'y a pas d'autre moyen d'arriver à ce résultat, en vue d'une guerre possible.

Nous pourrions ajouter que les plus grands hommes de guerre, même Napoléon, qui dans les combats comptait pour peu de chose la vie humaine, avaient à cœur la santé du soldat; ils savaient comprendre qu'elle est le premier élément du succès.

Même à cette heure, on pourrait citer plus d'un corps d'armée dont le chef, à commencer par le général Saussier, qui remplirait en temps de guerre les fonctions de généralissime, s'est honoré en prenant pour ses troupes les précautions indiquées par la rigueur de la saison.

à midi, à l'heure du repas; au travail les amis. Vlà ce que c'est que de pêcher à la ligne sur nos bateaux.

Le pêcheur était revenu vite à la vie et s'lamentait de n'avoir pu sauver l'homme.

A ce moment Fusil donna signe de vie et se mit à s'aboyer lamentablement.

— Pauvre bête, fit le jeune homme, je t'ai sauvé tout de même, tu as perdu ton maître, je te garde.

Et il l'emmena.

Il regarda alors ce qu'était devenu l'homme à la blouse et ne le vit pas.

L'homme à la blouse avait disparu.

XIII

CYPRIEN ACHÈVE SON ŒUVRE

Le corps de Joseph Lesbroussard fut retrouvé huit jours plus tard le long des berges du quai d'Auteuil et fut reconnu par son frère.

On envoya le corps à la Morgue et une enquête fut ouverte. Comme le noyé avait sur lui des papiers à son nom, on alla à son domicile et le concierge raconta que les débardeurs avaient vu un jeune homme se noyer huit jours auparavant en tombant de leur bateau sur lequel il pêchait à la ligne.

L'accident était démontré.

Qu'était devenu Fusil dans la bagarre? Perdu sans doute.

Céline éprouva un véritable chagrin de la perte de son frère arrivée ainsi quelques mois après celle de son père.

Elle ne pouvait s'empêcher de rapprocher les événements et d'y voir un lien. C'était absurde,

La France, que personne ne l'oublie, a les yeux sur l'enquête qui vient d'être ouverte.

Cette enquête ne doit pas seulement se faire sérieusement et publiquement. Elle doit être un point de départ pour la réforme d'abus aussi nombreux que criants.

Le pays ne ménage ni son or, ni son sang, dès qu'il s'agit de l'armée et de l'honneur du drapeau. Mais il demande que cet or et ce sang soient dépensés avec intelligence. Il ne veut pas qu'on les gaspille l'un et l'autre inutilement, et il réclame à cet égard le plus sévère comme le plus légitime des contrôles.

En un temps où tous les enfants de la France sont soumis à l'obligation du service militaire, la nation a le droit d'exiger que les chefs de tous grades aient le sentiment de leurs devoirs et de leur responsabilité, à tous les degrés et dans tous les détails du service.

Ce n'est qu'ainsi qu'ils acquerront sur leurs hommes en temps de paix, l'autorité morale qui, en temps de guerre, serait pour eux comme pour leurs soldats la première et la plus puissante de toutes les forces.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 février 1895

Le budget de l'Algérie est en discussion. Rien d'important ne ressort de ce débat.

Entre temps, M. Marcel Sembat demande à interpeller sur la grève de Roanne. — Renvoyée à samedi.

M. Viviani recherche les responsabilités morales et politiques de certains scandales dont l'Algérie a été le théâtre.

Il raconte divers faits.

M. Thomson, député de l'Algérie, répond sur un ton très vif.

Le débat s'échauffe et l'incident est suivi d'un échange de témoins.

Plusieurs autres orateurs s'occupent de la question juive en Algérie.

La plupart des articles du budget sont votés.

La discussion du troisième douzième provisoire est renvoyée à demain.

mais elle y pensait sans cesse.

Et son pauvre Fusil ?

Était-il mort avec son maître? Avait-il échoué à la fourrière? Avait-il retrouvé un autre gîte ?

L'ignorance en pareille matière était plus troublante que la réalité, même la plus affreuse.

Le doute est une torture.

Elle était de retour à Brunoy bien avant la fatale nouvelle.

Cyprien, le dimanche suivant, était venu à la maison des gardes comme à l'ordinaire et là, il avait été plus pressant que par le passé.

Il avait profité d'un moment qu'il était seul avec Céline pour garder longtemps ses mains dans les siennes et pour prendre sur le front et même sur les lèvres de sa fiancée plusieurs baisers qu'elle n'avait osé refuser à celui qui allait être bientôt son mari.

Ces caresses pourtant la laissaient froide.

Pourquoi ?

Elle ne pouvait se l'expliquer.

Dans sa candeur naïve, elle avait cru autre chose. L'amour pensait-elle, devait être quelque chose d'éthéré, d'idéal, de saisissant, qui devait la troubler profondément et délicieusement aussi.

Et elle ne ressentait rien de tout cela.

Sans doute, le regard de Cyprien, ses paroles et son contact la troublaient, mais sans qu'elle ressentit rien qui l'attirât vers le jeune homme.

Elle se disait :

— Est-ce que je ne l'aime pas ?

Cyprien aimait Céline, lui, et il éprouvait même le désir violent de la posséder.

Affaire Viviani-Thomson

Les témoins constitués à la suite de l'incident Viviani-Thomson ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu à rencontre.

INFORMATIONS

Bal à l'Élysée

Paris, 22 février, matin.

Le président de la République et M^{me} Félix Faure ont donné, hier soir, le premier grand bal.

Le président de la République, M^{me} et M^{lle} Félix Faure, ayant à leurs côtés tout le personnel des maisons civile et militaire de l'Élysée, ont fait les honneurs de cette fête.

Plus de 4,000 invités se pressaient dans les salons brillamment éclairés pour la circonstance et dans le délicieux jardin d'hiver décoré avec un goût exquis.

M. Félix Faure dans les hôpitaux

Le Président de la République, poursuivant sa visite des hôpitaux de Paris, s'est rendu successivement hier matin à l'hôpital Lariboisière et à l'hôpital militaire Saint-Martin.

À Lariboisière, M. Félix Faure est descendu dans la salle réservée aux réunions de médecins. Le personnel médical s'est groupé autour de lui.

— Je vous félicite, a-t-il dit aux médecins, du zèle avec lequel vous vous acquittez de votre mission. Je vous félicite de votre dévouement et je tiens à vous assurer de toute la reconnaissance du pays.

Le Président de la République a dit enfin aux infirmières qu'il n'oubliait pas les services rendus par elles aux malades.

À l'hôpital Lariboisière, le Président a interrogé plus longuement les soldats de l'infanterie de marine et ceux originaires de la Seine-Inférieure. À tous il a témoigné une sollicitude et une cordialité qui ont provoqué de touchantes émotions.

Un des pompiers blessés lors de la terrible explosion de février 1894, avenue de Reuilly, dans un sous-sol de la maison Vilmorin, est encore en traitement. Il se nomme Colombe et est décoré de la médaille militaire et d'une médaille de sauvetage. Tout son corps a été ravagé par les brûlures, les mains sont déformées et sa chair non encore cicatrisée fait peine à voir.

M. Félix Faure a félicité Colombe de son courage. Il lui a serré la main et après lui toutes

Il avait fait cette réflexion :

— Si, par un événement inattendu, Céline apprenait qu'elle est une riche héritière, cela pourrait lui donner à réfléchir et elle pourrait rompre le mariage projeté, tandis qu'une fois sa maîtresse, il serait certain de son consentement.

Et puis il l'aimait pour elle-même, et n'eût-elle rien possédé, il aurait encore cherché à l'obtenir.

Le souvenir de Rose Gallot était loin de sa pensée.

Cyprien Delaruelle se croyait déjà un homme hors ligne, une puissance.

Est-ce que tout ne lui réussissait pas ?

Trois hommes le gênaient : il en avait déjà supprimé deux fort habilement et il supprimerait le troisième, il n'en doutait pas.

Une jeune fille lui avait plu, il l'avait séduite et abandonnée sans qu'il eût à répondre de ces actions infâmes à personne.

Céline lui donnerait sa main et sa fortune, puisqu'il le voulait, et il serait bientôt l'homme qu'il rêvait d'être, un notaire parisien, riche et honoré.

Pourquoi donc n'assurerait-il pas la réalisation de ses espérances par une action définitive ?

L'honneur de Céline l'inquiétait peu.

Ce dimanche-là, il fut donc tendre, prévenant et pressant.

(A suivre).

PILULES GICQUEL. la Boîte 1^{fr}50

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 24

LE CHIEN

DE LA TOUR BIFFEL

Par AUGUSTE VILLIERS

XII

ACCIDENT

Tout cela s'était fait rapidement, mais il se passa forcément quelques minutes.

Le malheureux Lesbroussard fils reparut encore une fois et le pêcheur, habile nageur, se dirigea vers lui en lui criant : courage !

Le chien redoubla d'efforts et le bachot détaché avançait, poussé vigoureusement par des hommes robustes.

Mais le noyé ne reparut pas.

Il avait glissé sous le ponton des hironnelles.

Le pêcheur plongea et reparut ramenant quelque chose pourtant. C'était Fusil qui avait fait comme son maître et coulait comme lui.

Qui sait ? il avait peut-être voulu mourir !

Les hommes du bachot recueillirent le nageur épuisé et le chien.

On chercha le corps de Joseph avec un croc, mais on ne le trouva pas.

L'un des débardeurs dit alors :

— Il y a un quart d'heure que l'homme a disparu, il est mort maintenant, nous le chercherons

les personnes présentes ont tenu à lui exprimer leur sympathie émue.

Le Président de la République a exprimé le désir formel de visiter le pavillon où sont soignées les maladies contagieuses.

Cinquante soldats sont actuellement traités à l'hôpital pour des maladies contagieuses ; ils sont atteints de scarlatine, de rougeole, de typhoïde et d'oreillons.

M. Félix Faure leur a prodigué des paroles d'encouragement.

Le Président de la République n'a pas voulu quitter l'hôpital sans se rendre compte de la qualité des aliments servis aux malades.

Il s'est fait conduire à la cuisine où il a bu du bouillon, — exquis, a-t-il affirmé.

Le général Saussier a fait également verser du vin ordinaire, dont le prix est de 41 centimes le litre. Le Président a déclaré que ce vin était également de très bonne qualité.

A son départ, le Président de la République a remis, pour améliorer l'ordinaire des malades, cinq cents francs à l'hôpital Lariboisière et deux cents francs à l'hôpital Saint-Martin.

Les préfets à Paris

On remarque depuis quelques jours, une affluence considérable de préfets à Paris ; en effet, le ministre de l'intérieur a désiré faire connaissance avec ces hauts fonctionnaires, et il les reçoit par fournées.

On croit que c'est après cette série de visites qu'aura lieu le mouvement préfectoral annoncé, retardé jusqu'ici par la discussion du budget.

Le troisième douzième provisoire

La Chambre a adopté sans débat la demande d'un troisième douzième provisoire, puis elle a repris la discussion des budgets rattachés au budget de l'Algérie.

Le général de Négrier à Dijon

Le général de Négrier, inspecteur d'armée, chargé d'une mission spéciale par le ministre de la guerre, est arrivé à Dijon dans la nuit du 20 au 21, à minuit 45. En descendant du train, il s'est rendu dans les casernes du 26^e dragons et du 27^e de ligne, et a commencé immédiatement son enquête. Il a paru très surpris du mauvais état des casernes du 27^e de ligne. Le résultat de l'enquête ne sera connu que dans quelques jours.

Est-ce vrai ?

Pour faire suite à l'incident de Dijon, nous signalons à qui de droit le passage suivant, emprunté au *Journal de la Meuse et des Vosges* : « On écrit de Lunéville que le 2^e bataillon de chasseurs a exécuté une marche militaire samedi, de midi à cinq heures, du côté de Maixe. Les soldats avaient la charge complète du fantassin. En certains endroits de la route, la neige leur arrivait jusqu'à mi-corps. La marche était très fatigante et très difficile. Beaucoup sont tombés dans la neige et un certain nombre n'ont pu continuer à marcher. »

Quand le bataillon de chasseurs est rentré à Lunéville, des soldats soutenaient plusieurs de leurs camarades pour les aider à regagner leur caserne.

Le médecin-major, auprès duquel plus de trente soldats s'étaient rendus, a refusé de les reconnaître malades et tous sont privés de permission pour un certain temps.

L'un de ces soldats serait entré lundi à l'hôpital.

L'Enlèvement de Dreyfus

Paris, 21 février.

La *Libre Parole* a raconté, il y a deux jours, les démarches qui ont été faites pour tenter de sauver le traître Dreyfus. Ce journal précise aujourd'hui :

Est-il vrai, écrit-il, qu'un député de la Seine ait reçu, il y a quatre ou cinq jours, la visite de deux personnes, dont l'une était le beau-père du traître : M. Hadamard.

Ces visiteurs auraient demandé au député de vouloir bien signer une pétition en faveur du maintien, pendant un mois, de Dreyfus à l'île de Ré. Pendant ce temps, ils se faisaient forts de prouver l'innocence du traître.

Nos lecteurs devinent comment ce temps devait être mis à profit. Le député ne voulut rien entendre, et mit dehors les deux étranges visiteurs.

Le soir même, deux autres personnes se présentaient chez le même député ; l'une d'elles, à l'accent allemand très prononcé, ne serait autre que le frère du traître.

Les visiteurs revinrent à la charge, déclarant qu'ils venaient de la présidence de la République et montrant, en outre, une liste des députés qui consentaient à intervenir.

Notre député, bon français, ne voulant encore rien entendre, congédia, comme ils le méritaient, les deux amis de Dreyfus.

Nous avons employé volontairement la forme interrogative, mais nous affirmons que ces propos ont été tenus hier à la Chambre, en présence de deux témoins, qui sont tous deux membres de la Chambre des députés.

Révocation de M. Levailant

Paris, 21 février.

Le *Figaro* prétend que M. Isaïe Levailant prépare, en ce moment, une brochure qui sera sensationnelle.

L'ex-directeur de la sûreté générale ne veut pas rester sous le coup de sa révocation, et bien que le secret soit gardé, il faut s'attendre, de sa part, à des révélations qui feront quelque tapage.

Pour se servir de l'expression même d'un de ses amis, M. Levailant est absolument décidé à mettre les pieds dans le plat. Ce sera, nous dit-on, un pendant à la fameuse brochure Dupas sur Arton.

Attendons.

Russie

Saint-Petersbourg, 22 février, matin

Des troubles graves viennent d'éclater à l'Université de Saint-Petersbourg. Une collision a eu lieu entre la police et les étudiants. Un grand nombre d'arrestations ont été opérées. Le calme est actuellement rétabli.

La Russie et la Triple-Alliance

Saint-Petersbourg, 19 février.

Parlant des articles publiés ces jours derniers par les journaux étrangers concernant la triple alliance, les *Novosti* déclarent que la Russie, malgré sa situation précaire, ne consentira pas à se joindre à cette alliance, alors même qu'on lui donnerait une complète satisfaction en ce qui concerne sa manière de voir relativement à l'Orient.

« La Russie sait, en effet, ajoute le journal pétersbourgeois, que cette satisfaction ne serait que momentanée, et que les puissances de la triple alliance, après avoir vaincu la France isolée, tourneraient leurs armes contre la nation russe, qui serait alors également isolée. »

Ivondrona

Dix-sept négociants étrangers ont demandé au gouvernement français que le blocus de la côte ne soit pas décrété, s'engageant à payer tous les droits à l'administration française, même après avoir déjà opéré le paiement à l'administration hova.

Le 19 février, le capitaine Jacquemin a enlevé le poste hova d'Antamitarana ; six Hovas ont été tués ; de nombreuses armes, trouvées en parfait état, sont de fabrication anglaise. Le 21, les Hovas ont incendié le poste français près Antamitarana. M. Jacquemin fit donner l'artillerie, et les Hovas s'enfuirent, entraînant la population. Le 22, les Hovas mirent le feu au village de Batahita, puis s'enfuirent. Le 25, les Hovas furent repoussés deux fois près de Manatizino ; leurs pertes sont inconnues.

Ce que coûte un quart de vin

On n'a pas oublié que M. Félix Faure, à l'occasion de son élection à la présidence de la République, avait accordé un quart de vin aux troupes de terre et de mer.

Il résulte des comptes que l'intendance s'est fait remettre, par les corps et services divers, des sommes payées à ce titre — et pour ces litres que :

Pour l'Algérie, la Tunisie, Paris et les départements, la dépense s'élève à 57,000 fr.

En y ajoutant la marine et les troupes coloniales, le chiffre atteint 69,000 fr.

Un joli denier tout de même, comme bienvenue.

Mais, à la bonne heure, voilà comme nous comprenons les pots-de-vin !

Les grandes manœuvres

Suivant le *Gaulois*, les manœuvres d'automne seraient plus importantes qu'on ne l'a annoncé.

D'après le projet établi par l'état-major général avec l'approbation du général Saussier, il n'y aurait pas seulement en présence deux corps d'armée, mais deux armées.

L'une, comprenant le 6^e corps, serait dirigée par le général Jamont, qui vient de le commander ; l'autre, formée des 7^e et 8^e corps, aurait à sa tête le général de Négrier.

Le général Saussier prendrait la direction des opérations finales.

Une Mutinerie au Prytanée militaire

La mutinerie qu'on a signalée et qui s'est produite au Prytanée militaire de la Flèche a éclaté dimanche matin. Tout était rentré dans l'ordre quelques heures après. Le ministre de la guerre attend le rapport du commandant de l'école.

D'après un journal, la mutinerie au prytanée militaire de la Flèche consisterait en un refus d'obéir provoqué par une mesquine question d'ordre intérieur.

Le traître Dreyfus

Rochefort, 22 février.

Hier soir, le traître Dreyfus, après avoir reçu au pénitencier de Saint-Martin-de-Ré la visite de sa femme et de son frère, a été embarqué sur une canonnière spéciale pour rejoindre la *Ville-de-Saint-Nazaire* sur la rade de l'île d'Aix.

Les autres condamnés ont été embarqués ce matin et demain le transport appareillera pour les îles du Salut.

Nouvelle affaire Dreyfus

Les dépêches du matin parlent d'un nouveau crime dont se serait rendu coupable un officier d'artillerie juif, en ce moment détenu à la prison du Cherche-Midi.

Il serait question de haute trahison.

Le secret le plus absolu est gardé sur cette affaire.

Cadastre

La sous-commission technique du cadastre s'est réunie au ministère des finances sous la présidence de M. Boudenoot, député. Elle s'est occupée de l'organisation de la conservation cadastrale ; elle a émis l'avis qu'il devrait être créé, par arrondissement, une ou plusieurs conservations. Le conservateur du cadastre aurait l'obligation de tenir les plans et les registres cadastraux au courant des mutations de propriété et des changements de limite à l'aide de documents qui lui seraient fournis par les parties intéressées et dont il vérifierait l'exactitude, sous sa responsabilité, en procédant sur le terrain aux mesurages nécessaires.

La colonne Monteil

Suivant des informations d'origine anglaise — dont l'exactitude reste à contrôler, hâtons-nous de le dire — la colonne conduite par le lieutenant-colonel Monteil, à travers les régions inexplorées de la côte d'Ivoire et le pays de Kong, contre les troupes de l'Almamy Samory, aurait subi un terrible échec et serait plus qu'à moitié détruite et dispersée.

La colonne, arrivée à 400 kilomètres dans l'intérieur des terres, aurait été assaillie à l'improviste par Samory, dans un village nommé Foyo. Elle aurait perdu soixante-cinq hommes dans cette première attaque.

Puis le colonel Monteil, incapable de résister, aurait dû battre en retraite en livrant chaque jour des combats terribles, qui lui auraient coûté trois cents hommes, environ la moitié de son effectif.

Au ministère de la marine on ne sait rien, aux colonies non plus.

CHINE & JAPON

Intervention de la Russie

Les négociations commencées ici par sir J. Cavendish Lascelles prennent une tournure des plus sérieuses.

Au début, l'ambassadeur anglais a dû essayer bien des échecs et toutes les questions auxquelles il touchait dans ses entrevues avec M. de Chichikine semblaient destinées à augmenter la suspicion qui s'était établie depuis longtemps entre les deux Cabinets.

Sir F. G. Lascelles, au lieu de se décourager, a essayé de tourner les obstacles. La guerre sino-japonaise offrait à l'Angleterre une excellente occasion d'arriver enfin à une entente.

Selon le désir de l'empereur Nicolas, cette question devant être traitée simultanément à St-Petersbourg et à Paris, — car le Tsar n'entend point régler une question de si haute importance internationale sans la France, — des échanges de vues ont eu lieu à Paris, à St-Petersbourg et à Londres ; ils ont abouti à une entente sérieuse sur l'action en commun des trois puissances maritimes.

Ce fut sur le désir de l'Angleterre que l'Allemagne fut laissée en dehors de ces négociations diplomatiques, par la raison que l'Allemagne ayant manifesté son désir de voir les Japonais recueillir pleinement les fruits de leurs victoires, il ne pouvait plus être question d'une action commune avec cette puissance.

Le projet d'accord obtenu est celui-ci :

Aux négociations qui vont se rouvrir incessamment entre les belligérants et auxquelles la Chine sera représentée par le prince Kong et Li-Hung-Tchang, vice-roi de Petchili, les trois grandes puissances maritimes feront une déclaration d'abord à titre amical, sauf à lui donner, le cas échéant, un caractère officiel. D'après cette déclaration, les trois puissances reconnaîtront le droit du Japon à obtenir une juste et équitable compensation de ses frais de guerre, mais cette compensation ne saurait dépasser : 1^o la cession de l'île de Formose au Japon ; 2^o une forte indemnité de guerre, et 3^o les droits de commerce les plus larges, allant jusqu'à la franchise de l'importation et de l'exportation jusqu'au paiement complet de la contribution de guerre.

Le Japon ne saurait aspirer à aucun autre avantage.

La Chine, de son côté, assurera l'entière indépendance de la Corée et ouvrira tous ses ports au commerce européen. Dans ce cas-là seulement, les trois puissances s'abstiendront de toute demande de rectification de leurs frontières.

Shanghai, 21 février.

Les journaux annoncent que, d'après un télégramme d'Hiroshima, le gouvernement japonais refuserait de traiter des conditions de paix ail-

leurs que sur le sol japonais.

Selon des avis particuliers de Pékin, on vient de découvrir à Pékin même une conspiration formidable contre le trône et le gouvernement central.

Les conspirateurs sont membres d'une Société secrète appelée *Thaï-Li*, qui compterait près de 50,000 membres.

Leur plan était presque prêt à être exécuté quand la conspiration a été découverte.

Les chefs du complot ont été arrêtés.

Un décret impérial, en date du 19 courant, annonce que le taotai Cung et le général Yeh-Thi Cao ont été jugés par le Conseil de guerre et condamnés, pour la perte de Port-Arthur, à être emmenés jusqu'à l'automne prochain, époque à laquelle ils seront exécutés.

Nouvelles du Tonkin

Marseille, 21 février.

Le paquebot *Yarra*, des Messageries Maritimes, courrier du Japon et de l'Indo-Chine, est arrivé ce matin à neuf heures avec quatre-vingt-six passagers, dont MM. Grenard, compagnon de l'infortuné Dutreuil de Rhins, assassiné au Thibet, et Betzendein, capitaine de frégate de la marine russe, venant de Shanghai.

La traversée n'a été marquée par aucun incident.

Le *Yarra* apporte du Tonkin des nouvelles qui ne paraissent pas encore très rassurantes.

Le courrier signale, en effet, de nombreux faits de piraterie, des escarmouches ou des attaques isolées, mais non pas toutefois une véritable reprise des hostilités.

La situation est très mauvaise dans la région avoisinant le Fleuve-Rouge. Après l'affaire d'Abax-Xen, qui avait coûté la vie à treize hommes, on annonce qu'un combat a eu lieu à Lang-Bah, qui était occupé par des Chinois et où nous avons dû donner l'assaut. Les Chinois n'ont évacué la place qu'après deux heures d'un combat acharné.

Nous avons eu quatre légionnaires et cinq tirailleurs tués et trois officiers blessés, le chef de bataillon Gouttenègre, le lieutenant Paris de la Bollaillère et le capitaine Pironeau. Plus de vingt-cinq légionnaires ont été blessés également.

Le colonel Servière a dû former deux colonnes pour tenter de rejeter dans le nord du Yembay les bandes nombreuses qui viennent dévaster la région.

Le 10 janvier, les pirates ont surpris des Annamites qui faisaient leur récolte près de Tuyen-Nan et leur ont fait sept prisonniers.

Dans le 4^e territoire militaire, les lignes télégraphiques ont été coupées sur plusieurs points. Les pirates ont emporté les fils.

Un engagement très meurtrier a eu lieu à l'entree des gorges de Va-Cai.

Là encore nous avons eu plusieurs morts et blessés.

Après le combat, on a trouvé sur le terrain un grand nombre d'échus de cartouche Winchester, plusieurs cartouches de fusil Gras et de fusil Lebel et des carabines de tirailleurs encore chargées.

Elles provenaient du pillage d'un de nos convois.

Toute la région de Tuyen Quan est aujourd'hui infestée par les pirates.

Après l'affaire de Baxem, désastreuse pour nous, ces derniers ont pu s'emparer de quinze carabines Lebel et de dix-huit cents cartouches ; sept chevaux du convoi ont été enlevés, dix autres tués.

Parmi les morts, on a trouvé un tirailleur frappé de douze balles, ce qui prouve combien le feu a été meurtrier.

Ces tristes événements, connus à Hanoi au moment du départ du courrier, y ont provoqué une pénible et profonde émotion.

On espère que le nouveau gouverneur, M. Roussseau, saura, dès son arrivée, prendre des mesures énergiques pour améliorer la situation de notre colonie.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Le Journal du Lot ne paraîtra pas le Mardi-Gras.

BAL DE CHARITÉ

DANS LES SALONS DE L'HOTEL-DE-VILLE
Le Samedi 23 Février 1895

3 ^e Liste		Fr.
MM.		
Docteur Gélis		10
Combelles, conseiller municipal		10
Bouzerand, tapissier		10
X...		10
Bousquet, Caprais, cons. municipal		10
D ^r Relhié, conseiller général		10
Billières, Jules, avoué		10
Pignères, numéraire des Cont. directes		10

Chautmont, id.	10
Bach, négociant	10
Docteur Valat	10
Aubran, café de la Promenade	10
Bernadac, hôtel de l'Europe	10
Plagès, chemisier	10
Rey-Lescure, lieutenant	10
Fontenailles, économiste de l'éc. normale	10
Bargerot, négociant	10
X...	10
Bris, propriétaire à Cabessut	10
Madame Gras, modes	10
Rieu, négociant	10
Rivas, receveur de l'Enregistrement	10
Agar, notaire	10
De Verninac, sénateur	10
Cangardel, conseiller général	10
Pauliac, sénateur	10
Lachize, député	10
Mademoiselle Lacombe	10
Total de la 3 ^e liste.....	280
Report des 1 ^{re} et 2 ^e	1,620
Total.....	1,900

Concours agricole de Paris

Voici la liste complète des récompenses obtenues :

MÉDAILLES D'OR
Premier groupe. — Vins rouges de coupages. — Fournier à Labastide-du-Vert, Abel Lurgues à Albas.

MÉDAILLES D'ARGENT
Jean Babourès à Belaye, Auguste Desprats à Luzech, Paul Lamouré à Prayssac.

MÉDAILLES DE BRONZE
Gustave André à Lagardelle, Jean Roch à Labastide-du-Vert, Louis Bernadou à Belaye, Léopold Derrupé à Soturac, E. Lesurgues à Puy-l'Evêque, Hilarion Maratuech à Lacapelle-Cabanac, Jean Miran à Luzech, Louis Roques à Belaye, veuve Sabatié à Puy-l'Evêque.

MÉDAILLE D'OR
Deuxième groupe. — Vins de consommation directe. — Sylvestre Abadel à Luzech, Pagès du Port à Albas.

MÉDAILLES D'ARGENT
L. Alduy à Puy-l'Evêque, Léonce Carrié à Grézels, Amédée Costes à Touzac, Victor Combes à Vire, J.-P. Roques à Belaye.

MÉDAILLES DE BRONZE
L. Cravignac à Touzac, J. Crayssac à Puy-l'Evêque, veuve Delbreuil à Puy-l'Evêque, J. Fournier à Parnac, Lala à Touzac, Lesmariés à Puy-l'Evêque, A. Leygues à Saint-Martin-le-Redon, Raynaly à Belaye, Rigoula à Soturac, Salabert à Puy-l'Evêque, veuve Sabatié à Puy-l'Evêque, Villard à Puy-l'Evêque.

MÉDAILLE D'OR
Troisième groupe. — Vins de consommation pouvant servir au coupage. — M. Mourgués à Albas.

MÉDAILLES D'ARGENT
Belmont à Belaye, Cure à Grézels, Derrupé à Soturac, Henras à Sauzet, Jouffreau à Puy-l'Evêque.

MÉDAILLES DE BRONZE
E. Alduy à Puy-l'Evêque, Aymarel à Vire, F. Cabarroque à Lacapelle Cabanac, D. Delmas à Puy-l'Evêque, M. Diel à Grézels, A. Dulac à Soturac, Filhol à Lagardelle, Foissac à Touzac, M. Guingal à Puy-l'Evêque, Joubert à Duravel, B. Loussert à Floressac, L. Miquel à Touzac, de Saint-Remy à Soturac, de Roussy à Belaye.

Ordre du jour de la division

Dernièrement deux soldats furent frappés dans une bagarre qui avait éclaté dans un caboulot du quartier Villenouvelle, à Montauban, et qui s'est dénouée en correctionnelle. A cette occasion, le général Vincendon adresse aux troupes de la garnison l'ordre du jour suivant :

ORDRE DE LA DIVISION

Sans provocation, le caporal Figuiès, du 20^e de ligne, a été brusquement assailli, dans le quartier Villenouvelle, par deux misérables qui lui étaient inconnus.

Frappé et saisi à l'improviste, ce gradé a résolu de résister, mais n'a pu se servir de sa baïonnette, qui lui a été arrachée et brisée.

Les militaires doivent éviter par leur sang-froid, la correction de leur attitude et de leur langage, tout prétexte à altercation.

Mais si une lâche agression, telle que celle que signale le général de division, commandant d'armes, venait à se produire, ils ne devraient pas hésiter à faire usage de leurs armes, et agirait alors avec la dernière vigueur.

Le général de division, commandant d'armes, Vincendon.

Nous ne pouvons qu'approuver hautement les prescriptions du général.

Révision des jeunes soldats

Depuis le départ du général Mercier, l'administration de la guerre a reconnu que, pour faire un soldat, il faut, non seulement être sain, robuste et bien constitué, mais encore apte à porter les armes et à combattre le cas échéant. Donner l'uniforme militaire à des scrofuleux, à des boiteux, à des rachitiques, à des épileptiques et autres malingres, c'est risquer l'empoisonnement des casernes, des campements et des cantonnements.

La 7^e Direction a reçu du général Zurlinden l'ordre de prescrire aux médecins de corps de troupe d'examiner très attentivement tous les jeunes soldats pris dans la 2^e catégorie — l'an dernier et de les classer en « définitivement propres » et « impropres ».

Ceux qui seront classés dans cette dernière subdivision passeront devant la commission de réforme qui les renverra dans leurs foyers. L'armée en sera débarrassée évidemment, car, en temps de paix, ils n'étaient pour elle qu'une charge inutile; mais ils seront perdus pour les

services auxiliaires où ils auraient constitué, pour le temps de guerre une précieuse ressource. Tel sera, avec la perte d'argent, le résultat le plus clair de l'idée non mûrie, dont l'ancien ministre de la guerre avait poursuivi l'application, en voulant enfler à l'excès le chiffre des appelés.

Avec les chimères que le général Mercier poursuivait, malgré l'avis de tous les commandants de corps d'armée, nous marchions à grand pas vers le service de deux ans. Nous allions sacrifier de plus en plus au mirage du nombre, pour remplacer la qualité des soldats par la quantité des hommes recevant un simple vernis d'instruction militaire.

Le conseil supérieur de la guerre ne s'est réuni qu'une fois depuis le départ du général Mercier; que d'autres idées prévalent en matière de recrutement, nous n'en sommes pas surpris, et nous nous en félicitons.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. Gombault, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen. — Assesseurs : MM. Fieuzal et Bouisset, juges.

Audience du 21 février

Suppression d'enfant

Le 26 octobre dernier, le parquet de Figeac était avisé qu'une jeune fille de Durbans, Eugénie Vieillescaze, âgée de dix-neuf ans, s'était accouchée clandestinement et avait fait disparaître son enfant. Après les premiers renseignements recueillis, une information fut ouverte contre la fille Vieillescaze.

Elle protesta énergiquement de son innocence; mais, en présence des constatations médico-légales, elle entra dans la voie des aveux. Elle avait mis au monde, le 24 septembre, un enfant, après sept mois de grossesse, elle se trouvait à ce moment dans un champ et arrachait des pommes de terre; l'enfant, un garçon, était mort-né; elle l'avait porté à la maison, et quand sa mère était rentrée au logis, elle avait, avec l'aide de cette dernière, enterré le petit cadavre dans un coin du jardin. L'enfant fut découvert à la place indiquée, mais il se trouvait dans un tel état de décomposition, qu'il fut impossible au médecin légiste de déterminer exactement les causes de la mort. Toutefois, son volume, sa parfaite conformation et les désordres produits par l'accouchement laissaient sérieusement présumer au docteur Brugel que l'enfant était né à terme et viable.

Eugénie Vieillescaze finit par reconnaître que l'accouchement avait eu lieu le 24 septembre dernier, après neuf mois de grossesse, et qu'elle avait respiré et même poussé quelques cris; mais elle a toujours persisté à soutenir qu'elle ne lui avait pas volontairement donné la mort. S'il a été impossible de vérifier toutes les allégations de la fille Vieillescaze et d'établir la vraie cause de la mort de son enfant, du moins la circonstance que cet enfant est bien réellement venu à terme et qu'il a respiré, est hors de doute. Dans ces conditions, l'infanticide n'étant pas démontré, Eugénie Vieillescaze et sa mère ont dû être inculpées de suppression d'un enfant ayant vécu. L'une et l'autre ont mis le même soin à cacher la grossesse et à dissimuler l'accouchement. La femme Vieillescaze a contribué pour sa grande part à la suppression de l'enfant, qu'elle a enterré dans un coin du jardin. Enfin, aucune des deux accusées n'avait fait de préparatifs pour recevoir le nouveau-né.

En conséquence, les nommées Eugénie Vieillescaze et Anne Landes, épouse Vieillescaze, sont accusées d'avoir, à Durbans, le 24 septembre 1894, dans tous les cas depuis moins de dix ans, ensemble, conjointement et de concert, frauduleusement supprimé un enfant né vivant.

Ministère public, M. Barathon du Mouceau, procureur de la République. Défenseur, M^e H. de Valon.

Le jury ayant rapporté un verdict négatif, les femmes Vieillescaze sont acquittées.

Audience du 22 février

Attentat à la pudeur

Le nommé Nozières entretenait des relations d'amitié avec les époux Cubaynes. Dans la matinée du 25 août dernier, il s'était rendu à Cahors, où il rencontra la femme Cubaynes; au cours de la conversation qui s'engagea entre eux, celle-ci dit qu'elle et son mari devaient passer aux champs la journée tout entière; ce fut ainsi qu'il apprit que leur fille Marie serait chez elle à l'heure du repas.

Nozières entra alors chez les époux Estival, voisins des époux Cubaynes, il y prit son repas. Après quoi, s'étant assis devant leur porte, il aperçut bientôt Marie Cubaynes, qui se rendait chez elle. Quelques instants après, l'ayant rejointe, il la saisit et l'étendit par terre, il lui releva les jupons et parvint à avoir avec elle des relations intimes.

Cet acte criminel, une fois accompli, il se retira en recommandant à Marie Cubaynes de n'en rien dire à personne, et, comme prix de son silence, il lui remit trois francs. Le même jour, vers deux heures, Marie Cubaynes se rendit chez sa patronne, Emilie Noyer, repasseuse à Cahors; celle-ci fut frappée par le désordre de ses vêtements et de sa chevelure, mais ce ne fut que le lendemain, après qu'elle eût vu entre ses mains une partie de l'argent qu'elle tenait de Nozières que, l'ayant pressée de questions, elle se décida, les larmes aux yeux, à lui faire le récit de l'attentat commis sur elle.

L'épouse Cubaynes, à laquelle ces faits furent rapportés, aurait voulu qu'ils fussent ignorés par son mari, craignant que celui-ci ne se livrât, envers Nozières, à quelque acte de terrible vengeance. Mais, à la suite d'autres inculpations, Nozières fut mis en état d'arrestation, et c'est alors que Cubaynes, informée de ces faits, les dénonça à la justice.

L'accusé a opposé des dénégations complètes, mais, confronté avec Marie Cubaynes, celle-ci a toujours persisté dans ses accusations, et l'examen médico-légal pratiqué sur elle constate qu'elle est déflorée. Il a une mauvaise réputation au

point de vue des mœurs et il a déjà été condamné à un an de prison pour distraction d'objets saisis et dénonciation calomnieuse.

Ministère public, M. Barathon du Mouceau, procureur de la République. Défenseur, M^e Henri de Valon.

Les débats ont eu lieu à huis clos. Le jury rend un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour condamne Nozières, reconnu coupable du crime d'attentat à la pudeur, à sept ans de réclusion, et prononce contre lui la peine accessoire de dix ans d'interdiction de séjour.

XIII^e Exposition de Bordeaux 1895

C'est le premier mai prochain, dans deux mois, que l'Exposition de Bordeaux ouvrira ses portes.

Les travaux sont poussés avec activité et la place des Quinconces, au cadre merveilleux à peu près unique en France, est comme un immense chantier encombré de matériaux d'où surgissent tour à tour les vastes halls, les élégants pavillons, toute une floraison pittoresque de constructions variées : une ville en raccourci, élevée à l'art, au commerce, à l'industrie, aux sciences sociales.

Les exposants étrangers, ceux de Paris et des grandes régions travaillieuses de la France, s'appêtent à concourir à la fête pacifique qui se prépare.

Les exposants de Bordeaux et ceux de notre région si vaste et si riche, tiendront à honneur de figurer au premier rang dans cette manifestation du génie national, représenté dans toutes les catégories de son activité féconde.

Arts agricoles, mécanique, métallurgie, industrie maritime, électricité, sans compter les vins et les spiritueux dont l'Exposition aura un caractère universel, concentreront à leurs échantillons, leurs produits, les types les plus modernes de leurs applications pratiques.

La situation exceptionnelle de Bordeaux, au triple point de vue industriel, commercial et maritime, donne à l'Exposition qui va s'ouvrir une importance qui ne saurait être méconnue.

Elle sera, en effet, pour le commerce et l'industrie du Sud-Ouest, si éprouvés, comme un foyer où ils viendront stimuler leurs activités, nouer d'utiles relations, faire connaître au pays et au monde les perfectionnements qu'ils ont réalisés dans leurs productions et le développement de leurs ressources.

A ce titre, nous pouvons dire que l'Exposition de Bordeaux est pour toute notre région un événement capital, auquel nous devons tous nous intéresser, au succès duquel tous nous devons concourir.

CHEMIN DE EFR D'ORLÉANS

FÊTES DU CARNAVAL 1895

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les Billets d'Aller et Retour à prix réduits, prévus par le Tarif spécial G. V. n^o 2, qui seront délivrés le Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (23, 24, 25 et 26 février), seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (27 Février).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Parnac

Le nommé Antoine Salles, tailleur d'habits, à Saint-Vincent, qui n'avait pas de billet, voulut descendre du train de Cahors avant l'entrée en gare de Parnac, afin d'échapper au contrôle.

Il s'est fait, en tombant, une très grave blessure au côté gauche. Il parle très difficilement et on craint qu'il ne reste paralysé.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 février au 23 février 1895

Naissances

Chann, Casimir, aux Durands. Vincent, Léon, aux Mathieux. Chaudrut, Fernand, rue Nationale, 6. Balitrand, Charles, rue du Tapis-Vert, 7. Fourès, Marguerite, rue Nationale, 63. Sage, Marie, rue des Elus, 3.

Mariages

Sabatié, Alfred, clerc d'avoué, et Contou, Léonie. Nadal, Emile, coiffeur, et Dalat, Adeline, fille de service. Bouzerand, Auguste, employé des Contributions indirectes, et Tamalet, Angèle. Maratuech, Cyprien, propriétaire, et Guisnard, Jeanne, modiste. Bonnays, Guillaume, cocher, et Vincent, Jeanne, cuisinière. Viala, Victor, sellier, et Henras, Marie, tailleur en robes.

Décès

Castagné, Joséphine, 30 ans, célibataire, cours de la Chartreuse, couvent du Refuge. Fourès, Adèle, épouse Mourgués, 36 ans, à l'hospice. Trégou, Marthe, 20 ans, célibataire, cours de la Chartreuse, couvent du Refuge. Portal, Marie, veuve Raygasse, 77 ans, rue des Mirepoises, 3. Besse, Antoine, ex-négociant, 70 ans, rue Saint-Géry, 13. Contou, Jean, cultivateur, 75 ans, rue Neuves-Badarnes. Ducros, Victor, ancien greffier, 79 ans, rue Brives, 37. Décas, Jeanne, 72 ans, à l'hospice. Miquel, Antoinette, épouse Blanc, rue Nationale, 21.

Lagrange, Louis, ancien employé de chemin de fer, 83 ans, rue Nationale, 11.

Borredon, Pierre, menuisier, 71 ans, rue Nationale, 27.

Bédué, Marie, 79 ans, veuve Laporte, Impasse de la Citadelle, 6.

Gras, François, plâtrier, 65 ans, célibataire, à l'hospice.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Avez-vous assisté à la représentation des *Enfants*, de M. Georges Richard? Très peu de personnes peuvent répondre dans l'affirmative : La salle était à peu près vide. C'est vraiment dommage, car nous avons assisté rarement à une aussi belle soirée. Si M. Pras veut bien nous donner encore une fois *Les Enfants*, nous engageons vivement les spectateurs qui éprouvent du plaisir à voir développer une thèse d'une façon magistrale et parfaite, à assister à cette représentation. Nous croyons que c'est le plus grand éloge que nous puissions faire de cette pièce.

Un homme, dans quelle position qu'il se trouve, doit-il abandonner une femme qu'il a rendue mère?

Malheureusement, très souvent la différence de condition sociale, les préjugés mondains, ont raison de l'amour paternel et la mère est lâchement abandonnée. Mais l'enfant que deviendra-t-il?

Telle est la question. M. Georges Richard l'a résolue au moyen d'arguments aussi irrésistibles qu'émouvants : le père assez lâche pour abandonner un enfant et sa mère à pleurer sur sa faute, a reconnu son crime.

Nous craignons, en insistant, d'amoindrir, par une analyse forcément incolore et incomplète, l'impression forte et saine qui se dégage de l'œuvre de M. Georges Richard.

Ajoutons que le talent des pensionnaires de M. Pras a contribué, dans une large mesure, au succès de la représentation. Les rôles consciencieusement étudiés, ont été bien rendus.

La soirée a été terminée par *Les viraites du capitaine Tic*. Cette charmante comédie de Labiche a obtenu son succès habituel de folle gaieté.

Dimanche 24 Février

LE COURRIER DE LYON

Grand drame historique en 5 actes et 6 tableaux

Mardi, 26 février

Les Boussigneul

Opérette en 3 actes

Tournée Albert Chartier

Samedi, 2 mars

LES RICOCHETS DE L'AMOUR

Comédie nouvelle en 3 actes.

ÉTUDE

De M^e COMBELLES, huissier à Cahors.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques

Le 6 MARS 1895, à 2 heures du soir, jour de mercredi, les samedi, dimanche et mercredi suivants, dans la cour de la maison Cangardel, rue Fondue, à Cahors.

Il sera procédé par le ministère de M^e Combelles, huissier à Cahors, commis à ces fins.

A la vente des objets mobiliers, dépendant de la liquidation judiciaire de la maison de banque J. Cangardel et Fils de Cahors, aux diligences de Monsieur Paul Cangardel, seul maître de la dite maison de banque, et de ses liquidateurs MM. Séguy, et Barrau, arbitres de commerce demeurant tous à Cahors.

Les objets à vendre consistent notamment en :

Armoires, Armoires à glace, Chaises, Fauteuils, Canapés, Lits, Rideaux, Pendules, Tables, Tableaux, Guéridons, Lingerie, Couverts en argent, Couverts en ruolz, Ustensiles divers, Vins en fûts et en bouteilles, Futailles, Braeck, Calèche, Chariot, etc., etc.

Pour extrait conforme.

Cahors, le 23 février 1895.

Signé : COMBELLES, huissier.

Les meilleurs potages se font avec le Tapioca Rlis.

Le meilleur régénérateur des forces épuisées est la **Tisane Dussolin**. Il suffit d'en prendre une cuillerée à café chaque matin.

Quinze ans de succès non interrompus, un prix accessible aux bourses les plus modestes, une efficacité prouvée par des centaines de documents, tels sont entr'autres les titres qui ont fait des Pilules Suisses le médicament le plus populaire de France. 1 fr. 50 dans les pharmacies.

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice.

VENTE

Des Biens Immeubles

DÉPENDANT DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

De la Maison de Banque

Jean CANGARDEL et Fils
DE CAHORS

L'Adjudication aura lieu le TREIZE MARS mil huit cent quatre-vingt-quinze, devant M. Bouisset, juge au Tribunal civil de Cahors, à deux heures de l'après-midi et suivantes.

Ces immeubles seront vendus en 7 lots composés comme suit, et sur les mises à prix ci-après, en sus des charges :

Premier lot

Une grande Maison et dépendances, située à Cahors, rue de la Liberté, mise à prix soixante mille francs..... 60,000

Deuxième lot

Une grande Maison et dépendances, située à Cahors, Avenue de la Gare, mise à prix vingt-deux mille francs..... 22,000

Troisième lot

Un sol, situé à Cahors rue Cathala-Coture, dont une partie est couverte d'une construction inachevée, mise à prix quinze cents francs... 1,500

Quatrième lot

Pâtures, vignes et terres, situées à Prairie de Cessac, commune de Douelle, mise à prix dix francs.... 10

Cinquième lot

L'entier domaine de La Roussilhe et château de Labéraudie, commune de Pradines, comprenant maison de maître, hangars, écuries, chaix, remise, serres, viviers, dépendances, terres, jardin, parc, prairie, vignes, bois, charmille, etc., sur la mise à prix de cinquante mille francs, 50,000

Sixième lot

La partie de l'immeuble de Praysac, situé sur la droite de la route de Praysac aux Junies, sur la mise à prix de quinze mille francs 15,000

Septième lot

La partie de l'immeuble de Praysac, situé sur la gauche de la route de Praysac aux Junies, mise à prix quinze mille francs. 15,000

NOTA. Les deux lots précédents seront remis en vente en un seul, après l'adjudication partielle, sur la mise à prix résultant des deux premières adjudications où faute d'enchère, sur la mise à prix de trente mille francs, ci. 30,000

A ce lot sont attachées deux cuves, décuvant l'une 150 hectolitres, l'autre 66 hectolitres environ.

Pour extrait certifié sincère.

Cahors, le vingt-trois février mil huit cent quatre-vingt-quinze.

L'avoué poursuivant :

J. Billières

Enregistré à Cahors le mil huit cent quatre-vingt-quinze F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le receveur : Signé : RIVES.

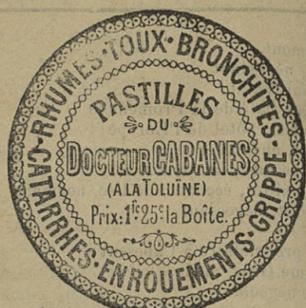
Pour tous renseignements et la visite des lieux, s'adresser à MM. les Liquidateurs, au siège de la liquidation, rue de la Liberté, Cahors.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.
Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.
Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.
Écharpes pour maires et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES la petite Carte de poche DU LOT



Où, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph^o DERBECCO, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE
CRÉÉE EN 1884
PARAIT TOUS LES DIMANCHES en 32 PAGES avec gravures dans le texte.
Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.
PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le D^r J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 9^e en librairie.
ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime).
BUREAUX : 5, B^o Montmartre, Paris (Téléphone).
On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX
Vignes Américaines
Par millions de plants à la vente
Racinés, plants greffés soudés et boutures (toutes variétés)

VICTOR COMBES

Lauréat du Concours des Vignobles, membre du Jury, Chevalier du Mérite agricole à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)

Racinés 1^{er} choix

Jacquez, Herbemont, Solonis, Riparia, Othello, Clinton ou Plant-Pouzin ... 7.....	le mille 30 fr.
Rupestis du Lot « Forworths » métallica à	50 »
Rupestis ganzin, Martin, Riparia gloire.....	40 »
Rupestis Phénomène du Lot, 1 ^{er} choix extra	70 »

Plants greffés soudés 1^{er} choix

En variétés du pays, Midi, Gironde, etc., etc., greffés sur Riparia, Solonis, Jacquez, Herbemont, Violla, à.....	le mille 120 fr.
Sur Rupestis et Hybrides, les prix seront donnés par correspondance.	

Pour les racinés et plants greffés, ils seront livrés par fractions, avec majoration de 2 fr. par cent en sus, sur le prix du mille

Boutures pour greffages

TALONNÉES SOUS L'ŒIL DE LA BASE ET AYANT 6 MILLIMÈTRES DE GROSSEUR

Riparia, Solonis, Clinton ou Plant-Pouzin.....	le mille 25 fr.
Jacquez, Herbemont, Noah	15 »
Rupestis, York, Violla, Riparia gloire.....	40 »
Boutures de 0 m. 50, pour pépinières, 5 fr le mille, excepté les Rupestis et Riparia gloire, qui sont vendues 10 fr.	

Toutes les marchandises sont rendues franco sur wagon Puy-l'Évêque et payables contre remboursement

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures, sur facture.

Pour plus amples renseignements, demander le prix-courant 1895 qui sera adressé franco sur demande

Raphia du Japon, 1 fr. le kilo. Pince Alliés, 4 fr Bouchons fendus 4 fr. le mille. Surgeons de la Grande consoude rugueuse du Caucase, fourrage produisant 8 récoltes par an. Prix, 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines

VIN DE VIAL
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA
Aliment physiologique complet
Anémie — Convalescence
Fertes des forces — Languueur — Inappétence
Parfaitement dosé et assimilable, le Vin phosphaté de Vial est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.
Pharmacie VIAL, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
6, Rue de la Liberté, Cahors

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :
BERTHELOT sénateur, membre de l'Institut.
H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales.
F. GUILLET, professeur à l'École des chartes.
A. GUY, professeur à l'École des chartes.
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit.
D^r L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.
C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.
H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Sorbonne.
E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.
A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 600 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.
La Grande Encyclopédie ou nous livrer d'une multitude de volumes indiqués de l'omniscience. (Arsène Houssaye)
Demandez Prospectus détaillé aux Éditeurs

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant
Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris